

Les prescriptions et préconisations par EPCI

Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye.

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires.	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre Absence de besoins identifiés	
Aucune	Aucune		

Communauté de communes Isle Double Landais.

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024 -2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires.	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.
- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 20 places sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	2 logements adaptés	- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 20 places sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	2 logements adaptés
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 20 places sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage annuel de l'aire d'accueil. - Écriture et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant notamment une thématique sur le diagnostic des besoins en matière d'accès à un habitat adapté. - Mise en place des actions d'accompagnement social qui émanent du projet socio-éducatif et portant sur les axes principaux suivants : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle. 	

Communauté de communes Isle – et – Crempse – en – Périgord .

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
Aucune	Aucune	Absence de besoins identifiés	

Communauté de communes Montaigne- Montravel- et- Gurson et Communauté de commune du Pays Foyen

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Maintenance de l'aire permanente d'accueil de 16 places sur Port-Sainte-Foy et – Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.	Aucune	- Maintenance de l'aire permanente d'accueil de 16 places sur Port Sainte –Foy- et Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
- Maintenance de l'aire permanente d'accueil de 16 places sur Port Sainte –Foy- et Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.		-Maintenance de l'équipement permanent d'accueil réalisé. -Maintenance du comité de pilotage annuel de l'aire d'accueil. -Définition d'un projet socio-éducatif. -Maintenance des actions d'accompagnement social mises en place. -Apporter une attention particulière à l'évolution du fonctionnement de l'opération d'habitat adapté de Vélignes	

Communauté de communes Portes-Sud-Périgord

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prescriptions réalisées Aucune	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre Absence de besoins identifiés	

Communauté de communes Bastides - Dordogne -Périgord

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prescriptions réalisées Aucune	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre Absence de besoins identifiés.	

Communauté de communes Vallée de l'Homme

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTI ONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Aucune.	<p>- Répertorier le site mis à disposition des gens du voyage sur la commune du Bugue comme terrain dit de « <i>petit passage</i> » désigné tant sur le plan technique que sur le plan du suivi social et administratif.</p> <p>-Etudier régulièrement l'évolution des besoins d'ancrage et de sédentarisation des ménages qui occupent le site de manière pérenne car certains avancent en âge.</p> <p>-Réaliser 2 logements adaptés par construction et/ou mobilisation du parc existant afin de répondre dans un avenir proche aux besoins des ménages ancrés sur le terrain désigné.</p>	Aucune.	<p>- Étudier la possibilité d'aménager un terrain de petit passage au Bugue</p> <p>- Étudier les possibilités de créer 2 logements adaptés par construction et/ou mobilisation du parc existant afin de répondre dans un avenir proche aux besoins des ménages ancrés sur le terrain désigné.</p>
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	

Communauté de communes du Pays de Fénelon

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prescriptions réalisées Aucune	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre Absence de besoins identifiés	

Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
Aucune	Aucune	Absence de besoins identifiés	

Communauté de communes de Sarlat-Périgord- Noir

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat.	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant. - Étudier la possibilité d'aménager 2 terrains locatifs familiaux afin de permettre la décohabitation de ménages fixés sur l'aire permanente d'accueil de Sarlat.	- Une aire permanente de 28 places sur la commune de Sarlat - Réflexion à engager sur la transformation partielle de l'aire d'accueil en 4 places de terrains locatifs familiaux en aménageant 2 terrains de 2 places afin de permettre la décohabitation de ménages sédentarisés sur l'aire permanente d'accueil de Sarlat	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant
Prescriptions réalisées - Maintien de l'aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat.	Préconisations réalisées Aucune.	Observations sur les conditions de mise en œuvre - Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé mais transformation d'une partie de l'aire en terrains locatifs familiaux pour des familles sédentarisées sur l'aire, ce qui est possible au vu de la configuration de celle-ci. - Attention à maintenir la capacité d'accueil de l'aire pour des familles en situation de mobilité - Mise en place d'un comité de pilotage de l'aire d'accueil et étude approfondie de son fonctionnement - Écriture et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant notamment une thématique sur le diagnostic des besoins en matière d'accès à un habitat adapté. - Mise en place des actions d'accompagnement social qui émanent de la conduite du projet socio-éducatif, portant sur les axes principaux suivants : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle.	

Communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt de Bessède

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'aire permanente d'accueil de 30 places sur la commune de Siorac-en-Périgord - Aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 10 places de terrains familiaux. 	<ul style="list-style-type: none"> -2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une aire permanente d'accueil de 26 places sur la commune de Siorac- en – Périgord. - Réflexion à engager sur la transformation partielle de l'aire d'accueil en 4 places de terrains locatifs familiaux en aménageant 2 terrains de 2 places afin de permettre la décohabitation de ménages sédentarisés sur l'aire permanente d'accueil de Siorac 	<ul style="list-style-type: none"> -2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.
<p style="text-align: center;">Prescriptions réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'aire permanente d'accueil de 30 places sur la commune de Siorac-en - Périgord. 	<p style="text-align: center;">Préconisations réalisées</p> <p style="text-align: center;">Aucune</p>	<p style="text-align: center;">Observations sur les conditions de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation partielle de 4 places de l'aire en terrains familiaux locatifs - Maintien du comité de pilotage annuel de l'aire permanente d'accueil. - Écriture et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant une thématique sur l'accès à l'habitat adapté dont les terrains locatifs familiaux, à étudier en synergie avec le COPIL. - Réaliser à partir de la thématique habitat, un diagnostic approfondi des besoins latents et des souhaits des ménages en matière d'accès à l'habitat adapté. - Mise en place des actions d'accompagnement social qui émanent de la conduite du projet socio-éducatif, portant sur les axes principaux suivants : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle. 	

Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
<p>Aménagement de 6 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 12 places de terrains familiaux sur la partie occidentale de l'agglomération : communes de Saint-Pierre d'Eyraud et/ou de La Force et/ou de Prigonrieux.</p> <p>-Porter la capacité d'accueil de l'aire de grand passage de Bergerac à 150 places.</p>	<p>- Aménager un terrain de délestage de 50 places afin de faire face aux stationnements illicites de diverses origines sur le territoire.</p> <p>- Réaliser un logement adapté supplémentaire tel que déjà programmé.</p>	<p>- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 36 places</p> <p>- Maintien de la capacité d'accueil sur les terrains de grand passage</p>	<p>- Poursuivre la dynamique de création de terrains locatifs familiaux engagée à Cours de Pile (au moins 6 places)</p>
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
<p>- Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux à Cours de Pile</p>	<p>- Aménagement de deux terrains de délestage de 40 et 120 places contigus à l'aire de grand passage et à l'aire d'accueil.</p>	<p>- Maintien des équipements d'accueil réalisés.</p> <p>- Maintien du COPIL annuel de l'aire d'accueil.</p> <p>- Maintien du projet socio-éducatif mis en place.</p> <p>- Maintien de la déclinaison des actions d'accompagnement social mises en place : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle.</p>	

Communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Aménagement d'une aire permanente d'accueil de 15 places sur Terrasson-Lavilledieu : (6 emplacements de 2 places et 1 emplacement de 3 places.)	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant sur Terrasson-Lavilledieu.	- Aménagement d'une aire de grand passage de 50 places - Aménagement d'une aire permanente d'accueil de 8 places (4 emplacements)	- Aménagement de 4 terrains locatifs familiaux de 2 places soit 8 places
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées Aucune.	Observations sur les conditions de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité de pilotage et un projet socio-éducatif sur la future aire permanente d'accueil. - Mettre en place les mesures d'accompagnement social qui émaneront de la conduite du projet socio-éducatif sur les thématiques de la scolarisation, la formation, l'accès à la santé et aux droits. - Demande de réalisation de terrains familiaux locatifs sur le territoire communautaire. - Étudier la possibilité de coordination avec la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive pour les grands passages 	

Communauté de communes Isle-Vern- Salembre en Périgord

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Maintien de l'aire permanente de 24 places sur la commune de Saint-Astier	<p>-Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 4 places de terrains locatifs familiaux.</p> <p>- 8 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.</p>	- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint-Astier	<p>- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.</p> <p>-Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 4 places de terrains locatifs familiaux.</p>
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
- Maintien de l'aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint- Astier.	Aucune	<p>-Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé.</p> <p>-Maintien d'un comité de pilotage annuel sur l'aire permanente d'accueil.</p> <p>-Maintien du projet socio-éducatif et des actions d'accompagnement social qui en découlent.</p>	

Communauté de communes Dronne et Belle

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 8 places, soit 4 emplacements/ménages.	-Un terrain de petit passage désigné à localiser sur Brantôme ou sur Champagnac –de- Belair.	- Maintien de la participation financière au fonctionnement des aires d'accueil du Grand Périgueux	-Un terrain de petit passage désigné à localiser sur Brantôme ou sur Champagnac –de- Belair. - Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux (4 places)
Prescriptions réalisées Participation financière de l'EPCI au fonctionnement du dispositif d'accueil au titre de la cohérence territoriale	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre	

Communauté de communes du Périgord Ribéracois

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
<p>-Réduire la capacité de l'aire permanente d'accueil à 12 places et la réhabiliter.</p> <p>- Aménager 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit un total de 10 places et permettre une scission du groupe familial présent sur l'aire permanente d'accueil.</p>	<p>- Réaliser 2 logements adaptés, soit en construction neuve, en réhabilitation et/ou par mobilisation du parc existant.</p>	<p>- Fermeture de l'aire d'accueil à une date fixée par l'organe délibérant de la collectivité</p> <p>- Création de 2 terrains familiaux locatifs (4 places) pour reloger les familles sédentarisées sur l'aire</p> <p>- Etudier la possibilité d'aménager un petit passage sur le territoire de la communauté de communes</p>	<p>- Réaliser 2 logements adaptés supplémentaires (soit en construction neuve, en réhabilitation et/ou par mobilisation du parc existant)</p>
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
<p>Une aire permanente d'accueil de 12 places</p>	<p>Aucune</p>	<p>- Coordonner l'action de relogement des familles sédentarisées sur l'aire en lien avec les acteurs de l'action sociale du territoire, selon les quatre axes suivants : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle</p>	

Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
	Un terrain de petit passage désigné sur Nontron ou sur Saint –Martial- de- Valette (Compte tenu des petits passages répertoriés)		Un terrain de petit passage désigné sur Nontron ou sur Saint –Martial- de- Valette.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre Absence d'autres besoins identifiés.	

Communauté de communes Périgord-Limousin

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Aucune	-Etudier les possibilités d'aménagement d'un terrain locatif familial pour un groupe familial ancré sur la commune de Thiviers.		-Etudier les possibilités d'aménagement d'un terrain locatif familial pour un groupe familial ancré sur la commune de Thiviers.
Prescriptions réalisées Aucune	Préconisations réalisées Aucune	Observations sur les conditions de mise en œuvre -Actualiser les besoins en habitat adapté du groupe familial identifié.	

Communauté de communes de Isle Loue Auvézère en Périgord

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Aucune	- Aménager un terrain de petit passage désigné sur la commune d'Excideuil.		- Etudier les possibilités d'aménager un terrain de petit passage désigné sur la commune d'Excideuil.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Observations sur les conditions de mise en œuvre	
Aucune	Aucune.	Emplois saisonniers agricoles Absence d'autres besoins identifiés.	

Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

SDAHGV 2018-2023		SDAHGV 2024-2029	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
<p>Maintien des aires existantes</p> <p>A) Les aires de grand passage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 places sur Notre- Dame de Sanilhac. - 100 places sur Champcevinel. <p>B) Les aires d'accueil .</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 places sur Trélissac. - 16 places sur Boulazac. - 24 places sur Coulounieix- Chamiers. - 8 places sur Razac -sur-l'Isle. - 8 places sur Marsac-sur-l'Isle. - 8 places sur Chancelade. <p>-Transformer une ou plusieurs aires d'accueil permanentes en terrains locatifs familiaux de 8 places au total. Ces deux terrains familiaux pourront également être réalisés sur des espaces fonciers nouveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 8 logements locatifs adaptés à réaliser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des aires existantes mais en réduisant la capacité totale à 72 places -Transformer une ou plusieurs aires d'accueil permanentes en terrains locatifs familiaux de 8 places au total. Ces deux terrains familiaux pourront également être réalisés sur d'autres espaces urbanisés de l'agglomération. 	
<p>Prescriptions réalisées</p> <p>Maintien des aires existantes</p> <p>A) Les aires de grand passage.</p>	<p>Préconisations réalisées</p>	<p>Observations sur les conditions de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de COPIL annuels sur les aires permanentes d'accueil existantes 	

<p>-100 places sur Notre- Dame -de Sanilhac. - 100 places sur Champcevinel.</p> <p>TOTAL : 200 places réalisées sur les aires de grand passage.</p> <p>B) Les aires d'accueil. - 16 places sur Trélissac. - 16 places sur Boulazac. - 24 places sur Coulounieix- Chamiers. -8 places sur Razac -sur-l'Isle. -8 places sur Marsac-sur-l'Isle. -8 places sur Chancelade.</p> <p>TOTAL : 80 places sur les aires permanentes d'accueil.</p>		<p>-Maintien des projets socio-éducatifs sur les aires permanentes d'accueil.</p> <p>- Maintien et adaptation des actions d'accompagnement social à visée de changement aux besoins identifiés au travers de la conduite des projets socio-éducatifs : scolarisation, santé, accès aux droits et insertion professionnelle.</p>
---	--	---

